Décès à la maison

Ce feuillet vous guide dans les démarches à faire lorsqu'un proche décède à la maison.

Prenez le temps de vous recueillir

Après le décès, prenez tout le temps dont vous avez besoin pour faire vos adieux.

Vous pouvez aussi :

- aviser les personnes qui souhaitaient être présentes;
- vous recueillir auprès de votre proche;
- souligner sa vie selon vos croyances et vos habitudes.

Si le décès était attendu et que les consignes avaient été convenues avec l'équipe soignante, vous n'avez pas à appeler le 911. Communiquez plutôt avec l'équipe selon les indications ci-dessous.



INFORMEZ L'ÉQUIPE SOIGNANTE

Selon les consignes convenues avec votre équipe soignante :

Du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h

Communiquez avec l'infirmière ou le médecin au numéro suivant :

Après 16 h, les fins de semaine et les jours fériés

Communiquez avec le Service 24/7 :
1 800 361-7073

Contactez le salon funéraire

Après avoir communiqué avec l'équipe soignante, contactez le salon funéraire de votre choix.

Soins à apporter à la personne décédée

Si vous êtes à l'aise de le faire :

- allongez la personne sur le dos;
- placez un oreiller sous sa tête;
- fermez doucement ses yeux;
- recouvrez-la d'une couverture.

Santé Québec Montérégie-Ouest
Octobre 2026

Santé Québec

Don de tissus

Si votre proche souhaitait faire un don de tissus :

- consultez le site Web d'Héma-Québec;
- ou téléphonez au 1 888 366-7338 (option 2).

Informations à remettre au salon funéraire

Préparez, si possible, les informations suivantes concernant la personne décédée :

- carte d'assurance maladie;
- numéro d'assurance sociale;
- nom de ses parents;
- lieu de naissance;
- lieu du baptême, s'il y a lieu;
- date et lieu du mariage, s'il y a lieu;
- photos et vêtements pour l'exposition, si elle est prévue.

Si la personne était mariée

Le salon funéraire pourrait aussi demander les renseignements suivants concernant le conjoint ou la conjointe légalement marié(e) :

- numéro d'assurance sociale;
- nom des parents;
- lieu de naissance;
- lieu du baptême, s'il y a lieu;
- date et lieu du mariage.

Pour plus d'informations concernant les démarches à faire lors d'un décès, visitez le : quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/deces/que-faire

RESSOURCES UTILES

Info-Santé 811, option 2

deuilanime.ca

mondeuil.ca

ledeuil.ca

lappui.org – 1 855 852-7784

Ligne d'écoute

Tel-Aide 514 935-1101

Ligne Le Deuil 1 833 326-8837

Trousse sur le deuil santemonteregie.qc.ca/ouest/documentation/traverser-un-deuil-un-pas-la-fois

prise de notes

F-113

Contenu présenté en langage clair – Licence Creative commons